

# CERTIFICATE

## La société

**DIATEX SAS**  
Z.I la Mouche  
58 rue des Sources  
69230 SAINT GENIS LAVAL, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **CQ 1083/1**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



## pour les articles suivants:

Tissus techniques, écrus, teints et/ou apprêtés, à destination des secteurs EPI, Industrie, filtration, composite, événementiel, agriculture :

100% polyamide 6 ou 6-6, polyamide HT, polyester, polyester HT, polyester FR, polypropylène, aramide Nomex®.

Tissus pouvant être traités hydrofuges et oléofuges.

Pouvant contenir des fibres ayant des propriétés antistatiques, ou des fibres polyester ayant des propriétés ignifuges et/ou biologiques actives ou être apprêtés avec des substances ignifuges acceptées par OEKO-TEX®.

Elaborés exclusivement à partir de matières premières déjà certifiées selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX®.

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit II**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles en contact direct avec la peau.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), ainsi qu'à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

**Le certificat CQ 1083/1 est valable jusqu'au 31.03.2019**

Lyon, 27.03.2018

Richard MARTINETTI  
Responsable Service Certification OEKO-TEX®

